

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 11 décembre 2019 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 30 octobre 2019
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Rapport de commissions
4. Décisions prises par délégation
5. Rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes
6. Indemnité de conseil au receveur municipal
7. Approbation de devis
8. Divers

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2019

Sous la présidence de M. Adrien KIFFEL, Maire,

Membres présents : Gérard PIERRON, André SCHAEFFER, Adjoints,
Michel KAUFMANN, Thomas VOGT, Michel HERZOG, Nathalie DISCHLER, Emmanuel
GOETSCHY, Caroline ANTONI, Véronique DATICHY, René SIEBERING, Rémy
FISCHER,

Membres absents excusés : André REGIN qui donne procuration à Emmanuel GOETSCHY,
Nicolas SCHARSCH

A été nommée secrétaire : Anne-Marie ALTER

61/19 Approbation de la séance du 30 octobre 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 30 octobre 2019 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

62/19 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

63/19 Rapport de commissions

Commission construction : 2 demandes de permis de construire et 3 demandes de déclaration préalable ont été étudiées.

Commission communication du 9/12/19 : préparation du Wolxheim Infos n° 24.

Commission d'appel d'offres du 11/12/19 : avis sur 8 avenants du chantier de la Mairie.

64/19 Décisions prises par délégation

Par délibération n° 23/14 du 7 avril 2014, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

Concessions de cimetière : 1 nouvelle concession au cimetière et 2 plaquettes au columbarium

Préemption / déclarations d'intention d'aliéner : 11 déclarations réceptionnées – aucune décision de préemption

Bail : renouvellement d'un fermage au Horn

Encaissement indemnité de sinistre : sinistre lampadaire rue des Vergers

Marché à procédure adaptée : travaux de réaménagement de la Mairie : approbation de 8 avenants au marché des travaux

65/19 Rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière

66/19 Indemnité de conseil au receveur municipal

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de comptable à compter du 1^{er} novembre 2019, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Thierry HOEFFERLIN, receveur municipal.

67/19 Approbation de devis

Néant

68/19 Divers

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- présentation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace et discussion à propos d'une éventuelle adhésion par le biais de la Communauté de Communes,
- rapport sur l'analyse d'eau du réservoir transmis par l'Agence Régionale de Santé,
- prochaine session fixée au 29 janvier 2020.

Monsieur André SCHAEFFER, délégué Select'om informe de l'étude qui va être menée par l'ADEME pour un passage à une collecte incitative.

La séance est levée à 21 h 40

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 12 décembre 2019
Le Maire
Adrien KIFFEL